

convaincre, que s'il veut vraiment agir dans le domaine de l'investissement étranger, il devrait changer ses exigences au sujet du moment de la proclamation. Il n'y a aucune raison pour diviser le bill comme il le suggère.

• (1540)

Je n'ai pas entendu l'interjection du député de Trinity, mais je veux tout de même affirmer que ses suggestions ainsi que celles du parti conservateur constituent une autre interdiction—je pense que c'est le terme qu'il a employé—parmi les remèdes qu'on nous propose. Au nom de mon parti, je dis que si nous en sommes rendus à ce point, si nous sommes dans une telle situation dangereuse, c'est précisément parce que le Canada est le seul pays au monde qui a laissé les investissements étrangers sans règle, sans règlement, sans restrictions et sans souci de son propre avenir. Depuis très longtemps—je le dis sans aucune hésitation—le Canada aurait dû imposer des limites et des conditions à l'investissement étranger. Si on ne fixe aucune limite ni aucune condition sans application rigoureuse, nous continuerons d'assister à l'invasion des investissements étrangers. Les entrepreneurs privés dont les députés ont parlé à la Chambre vendredi, continueront leur activité aussi longtemps qu'elle leur rapportera plus, aux dépens du peuple canadien, grâce à certaines concessions fiscales, que de vendre à des entreprises américaines, japonaises ou ouest-allemandes.

L'un des deux moyens de garantir que l'investissement étranger peut être limité au Canada et que son expansion peut être arrêtée est l'imposition de restrictions et de conditions. En raison du fait que ce bill donne au gouvernement la possibilité d'imposer des conditions, nous en voterons pour l'adoption en deuxième lecture, mais nous tâcherons de lui donner plus de force au stade de l'étude en comité. Mais, monsieur l'Orateur, il nous faudra bien, un jour ou l'autre,—et si nous du Nouveau parti démocratique en avions la possibilité ce «jour ou l'autre» ne se ferait pas attendre longtemps—rapatrier l'économie canadienne. Il ne suffit pas simplement d'en limiter l'expansion. Le temps est venu pour le Canada de prendre des mesures en vue de rapatrier le contrôle de son économie et d'assurer non seulement que toute nouvelle expansion soit canadienne mais qu'une grande part des entreprises qui sont maintenant entre des mains étrangères deviennent canadiennes.

**M. Hellyer:** C'est là la pensée du parti conservateur.

**M. Lewis:** C'est là la pensée du parti conservateur que traduisent les mesures que le député de Trinity a mentionnées vendredi, qui consistent à accorder de nouvelles concessions aux sociétés et aux investisseurs. Le principe à la base de mes propositions est tout à fait différent.

En premier lieu, nous avons maintenant au Canada entre 5 et 6 milliards de dollars en réserve de devises étrangères. J'insiste, de la part du Nouveau parti démocratique, pour que le gouvernement utilise une bonne partie de ces réserves pour acquérir les industries canadiennes d'extraction et les rendre canadiennes grâce à la participation au travail dans ces industries. Deuxièmement, je déclare que le temps est révolu depuis longtemps pour nous de retirer de notre régime fiscal les concessions dont bénéficient particulièrement les industries d'extraction au détriment de notre expansion économique. Voilà qui aiderait énormément à arrêter la mainmise étrangère sur nos industries d'extraction. Troisièmement, je prie le gouvernement d'envisager l'imposition de droits d'exportation sur les matières premières et les ressources énergé-

#### *Examen de l'investissement étranger*

tiques exportées afin que nous puissions accumuler suffisamment d'argent pour aider les gens que ces exportations défavorisent. Nous pourrions mettre directement entre les mains de la population de l'Alberta beaucoup plus d'argent, au lieu de permettre à des sociétés multinationales des augmentations de prix dont elles toucheront les 15/16, ne laissant au gouvernement de l'Alberta que l'autre seizième en partage.

Quatrièmement, nous exigeons que notre pays prenne des mesures visant à la rationalisation et à la spécialisation de notre industrie manufacturière, car le système des filiales finira par faire perdre au Canada la place qu'il occupe sur le marché international dans ce secteur. Il n'y est pas encore parvenu, et le gouvernement a encore le temps d'intervenir directement pour rationaliser notre industrie manufacturière et insister pour qu'elle se spécialise dans la production d'articles que le Canada peut le mieux produire au coût le plus bas. Enfin, je répète ce que j'ai dit le 29 mai 1972, que ce qui serait vraiment utile pour résoudre le problème des investissements étrangers serait une révision complète de la Corporation de développement du Canada pour en faire un organisme entièrement neuf. Si elle était contrôlée et gérée par le public avec une caisse importante établie en vertu d'une loi stipulant qu'une certaine part du capital d'investissement, tant public que privé, soit affecté à la CDC, alors nous pourrions réaliser un certain nombre de projets. Nous pourrions utiliser la CDC pour investir dans de nouvelles industries tout en acquérant des sociétés étrangères existantes. Surtout, nous pourrions faire de la CDC une source de capitaux d'investissement pour les provinces qui en ont besoin, car elles sont constamment préoccupées du fait que leur développement ne peut s'accomplir sans capitaux et il n'existe pas au Canada une telle source de capital. Le Corporation de développement du Canada, une fois bien organisée, pourrait constituer une telle source.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je dirai aux députés que dans mes pérégrinations au Canada, j'ai été convaincu que nombre de Canadiens sont devenus très préoccupés de l'importance de la mainmise étrangère sur notre économie, de l'influence étrangère sur notre développement culturel et de la nécessité de donner au Canada des fonds lui permettant d'édifier une société distincte de la société américaine, et je l'espère, une société bien plus juste, convenable et humaine que celle située au sud de notre frontière ne s'est révélée lors de certains incidents qui se sont produits ces dernières années.

[Français]

**M. J.-J. Blais (Nipissing):** Monsieur le président, avant d'entreprendre la préparation du discours que j'ai l'intention de prononcer...

• (1550)

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** La coutume veut que je donne la parole au porte-parole de chaque parti en premier lieu. Je n'ai pas vu le député à l'extrême droite se lever. Peut-être désirait-il participer au débat. Aussi demanderais-je l'indulgence du député de Nipissing (M. Blais) et je donne la parole au député de Roberval (M. Gauthier).